

**DECISION N°2019-66 DU 20 FÉVRIER 2019**  
**PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La Directrice Générale de l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice ;

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n°2017-149 du 18 juillet 2017 modifiée, relative aux délégations de signature.

**DECIDE**

**Article 1**

En l'absence de Monsieur Louis-Marie GARD, Directeur de programme, sa signature est déléguée à Monsieur Stéphane MENARD, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 25 février 2019 et le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 inclus.

La Directrice Générale,

  
**Marie-Luce BOUSSETON**